



Kintavar Exploration Inc.

Rapport de gestion

Pour les périodes de trois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2025

28 novembre 2025
(Exprimé en dollars canadiens)

Le présent rapport de gestion intermédiaire (« rapport de gestion ») de Kintavar Exploration Inc. (« Kintavar », la « Société » ou la « Corporation ») a été préparé pour permettre au lecteur d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société pour les périodes de trois et de neuf mois se terminant le 30 septembre 2025 et 2024. Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 28 novembre 2025, sauf indication contraire. Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers annuels audités (« états financiers ») et les notes connexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'Bureau international des normes comptables applicables à la préparation des états financiers intermédiaires, y compris la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire. Sauf indication contraire, toutes les mentions de dollars dans le présent document sont en dollars canadiens (« \$ »).

Les résultats sont présentés en dollars canadiens (« \$ »), sauf indication contraire. Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'Bureau international des normes comptables (BINC) et aux interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC).

Certaines déclarations faites peuvent constituer des énoncés prospectifs. Ces déclarations comportent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus. Les résultats, le rendement et les réalisations réels peuvent être sensiblement différents de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Des renseignements supplémentaires sur Kintavar sont disponibles à l'adresse www.sedar.com.

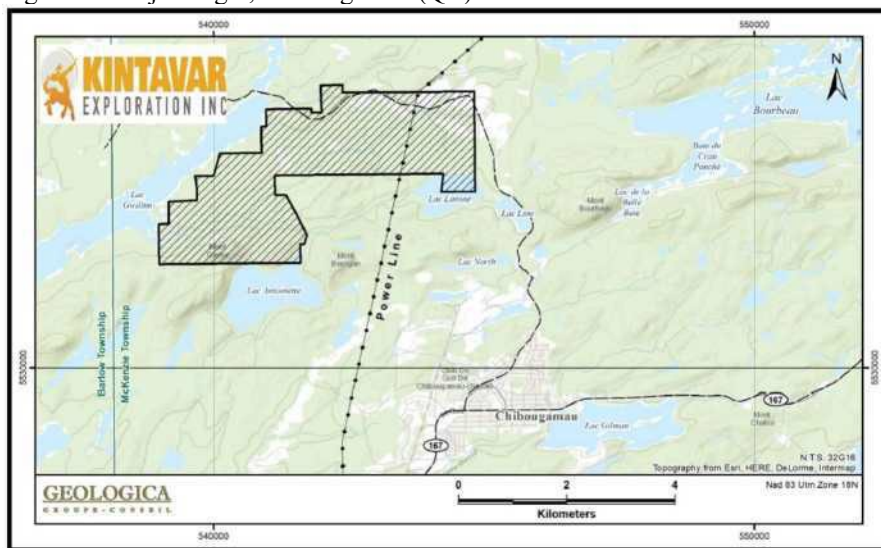
Le siège social et le bureau principal de la Société sont situés au 141, Adelaide Street W, bureau 1102, Toronto (Ontario) M5H 3L5. Des renseignements supplémentaires pertinents aux activités de la Société, y compris les communiqués de presse, ont été déposés par voie électronique par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») – (www.sedar.com). La Société est un émetteur assujéti dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario et se négocie à la Bourse de croissance TSX, sous le symbole KTR-V.

Les renseignements techniques contenus dans le présent rapport de gestion ont été examinés et approuvés par Charles Beaudry, géo. et géo. Directeur chez Kintavar qui est une personne qualifiée telle que définie dans la « Norme nationale 43-101, Normes de divulgation pour les projets miniers » (« NI 43-101 »).

APERÇU

Kintavar est une société québécoise axée sur le cuivre et l'or, détenant l'un des plus vastes et des plus diversifiés portefeuilles d'exploration de la province. Son projet phare Roger, détenu à 100%, situé dans la région de Chibougamau, abrite un gisement connu d'or-cuivre avec un fort potentiel d'héberger des gisements massifs de sulfures polymétalliques d'origine volcanique. Fort d'un portefeuille diversifié de projets nouveaux dans les meilleures régions minières du Québec et appuyé par l'équipe d'exploration et des marchés financiers reconnue du Groupe Ore, Kintavar se concentre résolument sur la découverte et la croissance des ressources en cuivre, en zinc et en or. La société est bien placée pour exécuter immédiatement une stratégie agressive d'exploration et d'acquisition et attirer une plus grande attention du marché.

Figure 1 : Projet Roger, Chibougamau (QC)



FAITS SAILLANTS DU T3 2025

- Le 16 septembre 2025, la Société a conclu l'acquisition du projet cuprifère-aurifère Roger à Chibougamau, au Québec, et a nommé une nouvelle équipe de direction et un nouveau conseil d'administration, dirigé par Peter Cashin (PDG), Joel Friedman (CFO) et Stephen Stewart (président).
- Le 30 septembre 2025, la Société a annoncé son intention de changer de marque, passant de Kintavar Exploration Inc. à Auriginal Metals Corp., et de transférer son siège social en Colombie-Britannique, ce qui devrait prendre effet en décembre 2025.
- Le 18 novembre 2025, Kintavar a annoncé un placement privé sans l'intermédiaire d'un courtier d'un maximum de 5 millions de dollars, constitué d'unités accréditatives de bienfaisance et d'actions ordinaires accréditatives.

Roger Copper-Gold Project

- Le 7 octobre 2025, Kintavar a commencé un levé géophysique en trou de sonde pour tester sa nouvelle interprétation VMS au projet cuivre-or Roger à Chibougamau, au Québec.
- Le 12 novembre 2025, Kintavar a annoncé les résultats de son levé géophysique en fond de trou, qui a révélé de solides indices d'un système VMS sur le projet Roger, identifiant des cibles de forage à fort potentiel.

Outlook

Projet Roger cuivre-or :

- Identifier des cibles de forage de haute qualité selon le nouveau modèle de symptômes vasomoteurs (VMS) interprété par Kintavar.

Préparation d'un programme d'exploration et de forage pour l'hiver 2026.

Propriétés Chibougamau-Chapais

Roger (Cu-Zn-Ag-Au) – 28 revendications – 100% d'intérêt

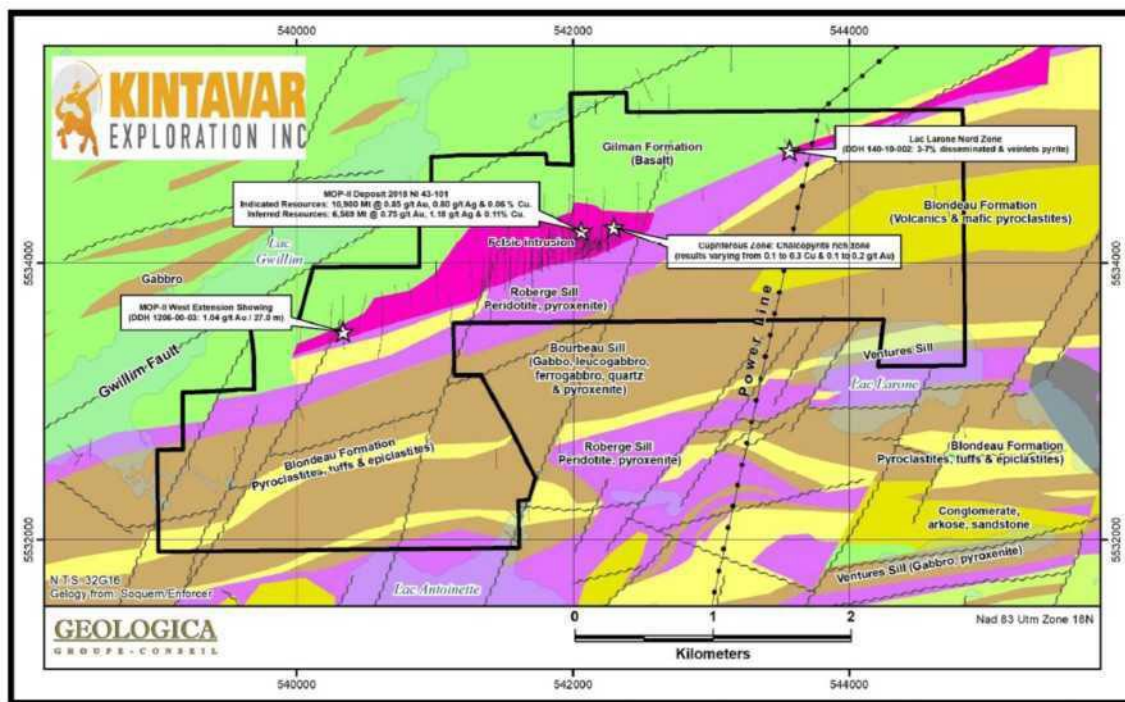
Les renseignements suivants ont été résumés à partir d'une ébauche de rapport technique datée du 20 juin 2025 et intitulée « Rapport technique 43-101 sur la propriété Roger » (le « rapport technique »). Le rapport technique a été préparé pour la Société par Alain-Jean Beauregard, géo., qui est une personne qualifiée telle que définie dans la Norme nationale 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« Norme 43-101 ») et est indépendant de la Société selon les critères établis dans la Norme 43-101. Un exemplaire du rapport technique sera déposé sur le profil SEDAR+ de la Société à l'adresse www.sedarplus.ca une fois l'acquisition terminée. Les cartes, les tableaux et les figures inclus dans le rapport technique ne sont pas inclus dans la présente circulaire d'information, mais ils peuvent être consultés dans le rapport technique. Le présent résumé du rapport technique est de nature générale seulement et ne se veut pas exhaustif. Les actionnaires sont encouragés à lire le rapport technique dans son intégralité.

Le projet Roger est situé à environ cinq (5) kilomètres au nord-ouest de Chibougamau (figure 1). Le projet Roger est situé dans le canton de McKenzie sur la feuille de carte du Système national de référence topographique (SNRT) 32G16. Le centre du projet Roger est situé aux coordonnées NAD 83 UTM Zone 18N 542 200 m E et 5 534 100 m N. Le projet Roger se compose de 28 claims miniers désignés sur carte (« CDC ») couvrant une superficie totale de 986,54 hectares. Toutes les concessions sont en règle et sont enregistrées à 50% au nom de XXIX Metals et à 50% au nom de SOQUEM. Le statut des claims a été validé à l'aide de « GESTIM », le système officiel du gouvernement du Québec pour la gestion des titres miniers, facilement accessible sur le site Web du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec, et aucun droit de surface n'est associé aux propriétés foncières.

Le projet Roger est facilement accessible par un chemin de gravier secondaire reliant le centre-ville de Chibougamau au site du projet (environ 5 km) et par plusieurs chemins forestiers et sentiers de VTT. La région est desservie par un aéroport régional, situé entre Chibougamau et Chapais, ou par deux autres aéroports situés à Val-d'Or et Rouyn-Noranda, offrant des vols réguliers vers Montréal, Toronto et le nord-est du Canada (Nunavik et Nunavut).

Le projet Roger est situé sur le flanc nord de l'anticlinal de Chibougamau, à environ 1 kilomètre au nord du synclinal de Chibougamau. Le gisement polymétallique MOP-II (Au-Cu ± Mo) est situé à 3 kilomètres au sud-est de l'ancienne mine Gwillim (production : 247 787 tonnes à 3,69 g/t Au et un potentiel historique de 300 000 tonnes à 10,3 g/t Au). Différentes unités sont observées : laves basaltiques et andésitiques, dykes gabbroïques, dykes felsiques porphyriques, tufs et horizons de brèche. La faille majeure du lac Gwillim sépare le gisement Gwillim du gisement MOP-II. Cette faille a été reconnue sur une distance de 100 km et montre un mouvement apparent sénestre de quelques kilomètres de part et d'autre de la faille, cette faille est syn-orogénique à la minéralisation décrite à la mine Gwillim. Dans la zone du gisement Mop-II, la stratigraphie est mal définie en raison du faible pourcentage d'affleurements. Les bordures est, nord et ouest de l'intrusion porphyrique, dans laquelle le gisement Mop-II est encaissé, sont décrites (dans les forages) comme des zones complexes. La minéralisation est constituée de dykes felsiques porphyriques variés qui recoupent les unités volcaniques et pyroclastiques des formations de Bruneau et de Blondeau.

Une ressource minérale historique pour le gisement Roger a été livrée en 2018 par GeopointCom, de Val-d'Or, Québec (figure 2). En utilisant une teneur de coupure de 0,45 g/t éq.-Au, une ressource indiquée a été estimée à 10 900 000 tonnes métriques à une teneur de 0,85 g/t d'or, 0,80 g/t d'argent et 0,06% de cuivre, pour un total de 333 000 onces d'or équivalent, tandis que la ressource inférée peut être estimée à 6 569 000 tonnes métriques à une teneur de 0,75 g/t d'or, 1,18 g/t d'argent et 0,11% de cuivre, pour un total de 202 000 onces d'or équivalent.



Bien que le gisement Roger ait été historiquement interprété comme un système aurifère-cuprifère de type porphyrique ou lié à une intrusion, les travaux récents de Kintavar suggèrent qu'un fort potentiel de sulfures de métaux de base riches en or existe également sur la propriété. Le degré élevé de déformation et d'altération observé dans les roches soulève des questions quant à l'origine exclusivement intrusive antérieure de la minéralisation.

Des intervalles de sulfures de métaux de base sont observés sur la propriété dans des tufes, des agglomérats et des coulées feuilletées felsiques à intermédiaires altérées en chlorite ferreuse, caractéristiques des horizons de type VMS. Cet horizon marqueur minéralisé a maintenant été tracé sur une longueur structurale d'au moins 1,4 km.

Afin d'affiner ce modèle, Kintavar a systématiquement compilé et réévalué toutes les données historiques de Roger, en effectuant une nouvelle analyse des carottes de forage et un nouveau prélèvement d'échantillons, une analyse géochimique détaillée des roches et une datation des roches hôtes minéralisées. Parallèlement, des tests de propriétés physiques (densité, susceptibilité magnétique, conductivité, résistivité et polarisabilité) ont été effectués sur toutes les lithologies afin de mieux détecter les signatures géophysiques subtiles de cibles sulfurées en profondeur.

Comparaisons géologiques avec les gisements de sulfures massifs volcanogènes connus de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi

La réinterprétation géologique des travaux d'exploration historiques effectués sur la propriété révèle de très fortes similitudes avec l'environnement géologique et géochimique du gisement massif de sulfures LaRonde 20N d'Agnico Eagle. Les résultats des analyses géochimiques majeures d'oxydes et d'éléments traces obtenus à partir de l'échantillonnage de carottes historiques complété au début du mois d'août sont comparables aux signatures chimiques des roches de la mine LaRonde.

Résultats détaillés du sondage électromagnétique en forage de Kintavar

Le meilleur moyen de détecter la présence profonde de corps massifs de sulfures est d'utiliser des levés géophysiques en trou de forage. Des équipes de relevé d'Abitibi Géophysique de Val d'Or, Québec, ont été mobilisées sur la propriété le 1^{er} octobre et ont commencé les travaux de relevé le 2 octobre. Des données électromagnétiques de trous de forage (BHEM) ont été recueillies dans neuf trous de forage historiques sur une longueur de 1,4 km de la zone minéralisée Roger (voir la figure 1). Les travaux de sondage ont été achevés le 17 octobre. Les résultats de l'interprétation finale

des données de terrain ont été récemment reçus et sont résumés ici.

Abitibi a utilisé la sonde BHEM DigiAtlantis et les émetteurs TerraScope 400V pour acquérir des données de champ B à 3 composantes avec un moment dipolaire élevé en utilisant une basse fréquence de base pour les cibles à haute conductance et une configuration à boucle unique (400 à 600 m de côté). Le rayon de détection par cette méthode à partir de l'axe du trou est d'environ 150 m et sert à détecter la présence de conducteurs massifs de sulfures. Un total de neuf trous de forage ont été achevés pour 16 tests en trou (certains trous ont été sondés deux fois en utilisant différentes géométries de boucle afin d'optimiser la résolution du signal EM).

Secteur NE

Des relevés EMTS ont été effectués dans les trous de forage situés dans la partie nord-est de la zone minéralisée Roger (voir la figure 3). Le relevé a porté sur le trou de forage 1206-13-57, où des sulfures massifs titrant 7,0% de Zn, 0,36% de Cu et 10,5 g/t d'Ag sur 6,0 m ont été détectés dans l'intrusion ultramafique de Roberge, au sud de la minéralisation de Roger.

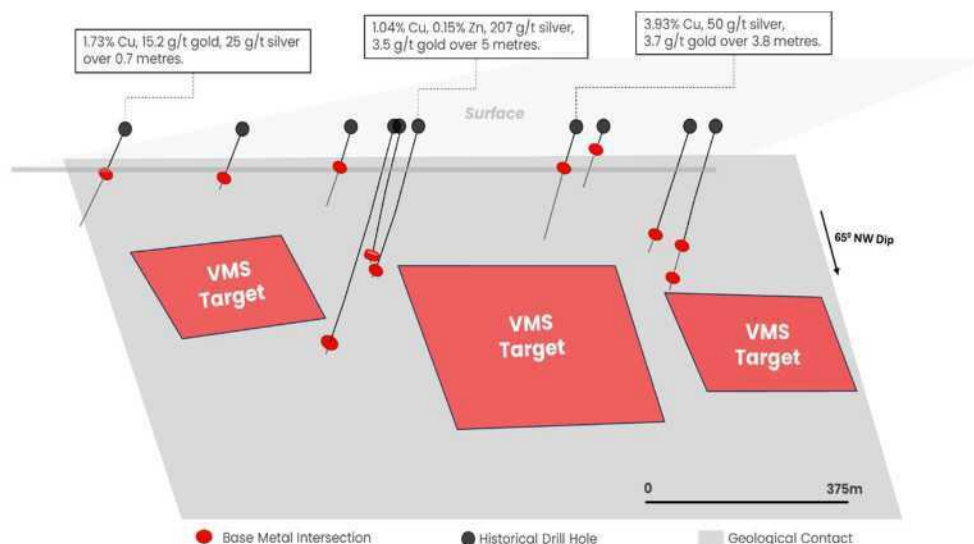
Une série de conducteurs hors-trou forts à modérés a été identifiée sous les forages historiques 1206-8-25, 1357, 18-93, 18-94 et 87-MOP2-01. Deux plaques conductrices parallèles, modérées et plongeant vers le nord-ouest (650) ont été détectées à environ 100 m sous le forage le plus profond dans la zone la plus fortement minéralisée en sulfures du système de dépôt d'or-cuivre Roger (voir la figure 3). Une plongée vers le nord-est peu profonde à modérée est interprétée pour les conducteurs, ce qui correspond à la direction de plongement de la géologie régionale. Il est particulièrement intéressant de noter une plaque conductrice hors trou très forte (500 Siemens) située environ 250 à 300 m au nord-est de l'extrémité est du levé. Cette anomalie correspond à un horizon d'exhalaison de métaux de base recoupé dans le trou historique 1206-18-114, situé à 300 m au nord-est (1,73% Cu, 25,0 g/t Ag, 15,2 g/t Au sur 0,7 m). Cette cible constitue une cible de sulfure de métaux de base de la plus haute priorité à forer. La géométrie et la localisation des conducteurs serviront à optimiser le ciblage des forages pour le prochain programme hivernal.

Secteur SO

Les travaux de levé BHEM dans cette région (voir la figure 3) ont été réalisés sur les trous de forage 1206-4-19 et 1206-13-73, 77, 78 et 83 dans une zone d'horizons exhalatifs de sulfures de métaux communs. Des teneurs de 3,93% Cu, 50,0 g/t Ag, 3,7 g/t Au sur 3,8 m (BH 1206-18-73) et de 3,6% Zn, 3,2% Cu, 124,0 g/t Ag, 27,0 g/t Au sur 1,2 m (BH 120613-75) provenant d'horizons chloritiques à sulfures massifs ont été signalées dans des forages historiques dans la région.

Le levé a détecté une plaque conductrice de formation de faible à modérée hors du trou sous le forage précédent. Il est particulièrement intéressant de noter que la conductivité de la plaque augmente vers le sud-ouest de la zone d'étude (125 siemens) et pourrait être liée à des corps de sulfures de métaux communs dans cette zone.

Des images obliques en 3D des cibles conductrices identifiées par les travaux de levé sont présentées à la figure 3 et aideront à localiser les trous de forage au diamant pour notre programme de l'hiver 2026.



Anik (Au) – 96 demandes – 100% des intérêts – en vertu d’un contrat d’option

Description de la propriété

Propriété Anik (environ 5 375 hectares) est située dans la province de Québec, à 40 km au sud-est de la ville de Chapais et à 55 km au sud de la ville de Chibougamau, dans le corridor de déformation d’Opawica-Guercheville qui contient de nombreuses mines et gisements d’or. La partie est de la propriété est située à moins de 7 km de l’ancienne mine Joe Mann, des gisements Meston Lake et Philibert, et la partie ouest est située à moins de 10 km au sud des projets aurifères Monster-Lake et Fancamp. De plus, la zone aurifère principale de la propriété Nelligan, détenue par IAMGOLD, est bordée au nord, au sud et à l’est par les limites de la propriété Anik et est située à moins de 1 500 mètres de ces limites.

Deux zones aurifères, distantes de 650 mètres, ont été découvertes dans la partie nord-est de la propriété, dans le corridor de déformation d’Opawica-Guercheville. Le trou de forage ANK-15-06 a recoupé l’indice aurifère Bobby sur 56,5 m avec une teneur de 0,41 g/t Au, dont 15 m avec 1,0 g/t Au, et l’indice aurifère Kovi a donné 0,95 g/t Au sur 5,0 m dans les échantillons en rainure, ainsi que six échantillons choisis ayant donné des teneurs allant jusqu’à 30,0 g/t Au. La zone de Kovi demeure ouverte au sud, à l’est et à l’ouest.

Convention d’option

Le 27 mai 2020, la Société a signé une convention d’option avec IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») lui permettant d’acquérir une participation indivise maximale de 80% dans le projet aurifère Anik en contrepartie des modalités suivantes :

	Paielements en espèces	Travaux
	\$	\$
Première option pour une participation initiale de 75%		
À la signature (terminé)	75 000	-
Le ou avant le 26 mai 2021 (terminé)	75 000	250 000
Le ou avant le 26 mai 2022 (terminé)	100 000	500 000
Le ou avant le 26 mai 2023 (terminé)	100 000	750 000
Au plus tard le 26 mai 2024 (terminé)	100 000	1 000 000
Le ou avant le 26 mai 2025 (terminé en mai 2025)	150 000	1 500 000
Deuxième option pour une participation additionnelle de 5%	600 000	4 000 000
Livraison d’une étude de préfaaisabilité au cours des 5 années suivantes et engagement à dépenser 500 000 \$ de plus par année.	-	2 500 000
Total pour une participation maximale de 80%	600 000	6 500 000

Les deux options peuvent être exercées avant leur échéance, au gré d'IAMGOLD. Si les options sont exercées, la Société conservera une participation nette contributive de 25% ou de 20% selon le cas, qui peut être convertie, au gré de la Société, en une participation non contributive de 10% jusqu'à l'atteinte de la production commerciale. Les participations contributives sont assujetties aux conditions de dilution standard et, lorsque la dilution serait inférieure à 10%, elle serait convertie en une redevance de 1,5% sur le rendement net de fonderie (RNF). IAMGOLD conserve un droit de rachat de 0,75% de la RCSF pour 2 000 000 \$.

Conformément à l'accord, la Société recevra 400 000 \$ supplémentaires en espèces lors de la première déclaration d'au moins 300 000 onces d'or provenant de ressources minérales indiquées 43-101. De plus, et dans chaque cas, a) sur décision de développer une première mine et plus tard b) sur décision de déclarer la production commerciale sur tout ou partie du projet, IAMGOLD versera un paiement de 1 000 000 \$ en espèces et/ou en actions ordinaires d'IAMGOLD. En tout, ces paiements supplémentaires pourraient atteindre un total de 2 400 000 \$.

IAMGOLD a maintenant rempli tous ses engagements en vertu de l'entente d'option sur la propriété Anik et a choisi de ne pas poursuivre l'acquisition de 80%. L'option de 75% a maintenant été acquise et complétée.

Travaux d'exploration 2025

La campagne de forage hivernale de 2025 s'est déroulée entre janvier et février pour un total de 6 trous et 2 139 mètres ciblant les zones Bobby Sud et Dantin. En janvier également, un levé de polarisation induite a été réalisé pour aider à la planification finale des cibles de forage. Tous les trous ont recoupé des zones d'altération de diverses intensités associées à une altération de séricite et à des filons de quartz fumé minéralisés. Seules des zones aurifères anormales ont été recoupées, avec certains intervalles de 0,3 g/t Au sur 1,50 m.

Rivière-à-l'aigle (« RAL ») (Au) – 40 claims – 100% d'intérêt

Description de la propriété

propriété de Rivière-à-l'aigle (environ 2 250 hectares) est située dans la région du lac Windfall, à 60 km au sud de la ville de Chapais et à 130 km à l'est de la ville de Lebel-sur-Quévillon, au Québec. Au cours des dernières années, cette région a fait l'objet d'intenses travaux d'exploration principalement réalisés par Osisko.

La propriété est située à l'intérieur du pluton Hébert, défini par des roches tonalitiques à dioritiques, parfois gneissiques. Ce pluton est situé entre les ceintures de roches vertes de Matagami-Chibougamau et d'Urban-Barry.

Travaux d'exploration

Aucun travail n'a été effectué sur la propriété RAL entre 2021 et 2024. Plusieurs claims ont été abandonnés en 2025 en raison d'un manque de crédits d'exploration disponibles pour le renouvellement. Cependant, les trois cibles prioritaires B-C-D ont été atteintes.

Nouvelle Mosher (Au) – 12 revendications – 100% d'intérêt – en vertu d'un contrat d'option

Description de la propriété

La nouvelle propriété Mosher (environ 670 hectares) est située à environ 45 km au sud de la ville de Chibougamau et est accessible par une route de gravier reliée à la route provinciale 167. Le contexte géologique suggère un potentiel élevé de gisements aurifères, au sein de la formation volcanique d'Obatogamau, située à 5 km au nord-est de la mine Joe Mann. La propriété comprend l'indice historique New Mosher avec 16,7 g/t et 20,1 g/t Au dans des échantillons choisis et 0,76 m titrant 4,11 g/t Au et 4,42 m à 1,20 g/t Au dans des échantillons en rainure (SIGÉOM). Cette manifestation aurifère se trouve dans un gabbro et un basalte cisailés avec des filons de quartz aurifères de type orogénique avec des sulfures.

Le 16 mai 2022, Gitennes a publié les résultats de ses sept (7) trous de forage réalisés antérieurement pendant l'hiver. Le meilleur intervalle provient du trou NM-22-01, qui a testé la zone New Mosher à l'est avec des valeurs de 0,33 g/t Au sur 16,4 m, incluant 0,51 g/t Au sur 7,8 m et 1,47 g/t sur 1,05 m.

Grenville Properties

Mitchi (Cu-Ag (Mn) / Au) – 439 claims – participation de 100%

Description de la propriété

Mitchi property (25 061 ha approx.) est situé à 10 km à l'ouest du réservoir Mitchinamecus et à 100 km au nord de la ville de Mont-Laurier. La propriété couvre environ 250 km² et est accessible par un réseau routier forestier bien développé. Elle est située à proximité d'une sous-station hydroélectrique, à 15 km à l'est. La propriété est située dans la partie nord-ouest de la ceinture métasédimentaire centrale de la province géologique de Grenville. Dans la partie nord-est de la propriété, des minéralisations stratiformes de type cuivre encaissées dans des sédiments ont été découvertes, tandis que dans la partie sud-ouest, la géologie et la minéralisation présentent des caractéristiques appartenant à des systèmes porphyriques ou à une minéralisation de type IOCG (oxydes de fer, cuivre, or), ainsi qu'une minéralisation de type « skarn ». Redevances Aurifères Osisko (« Osisko ») détient une redevance de 2% du rendement net de raffinage (« RNR ») sur 27 revendications dans la partie sud-ouest de la propriété Mitchi, à l'extérieur du bassin sédimentaire.

Estimation des ressources minérales (ERM)

Le 15 juin 2023, Kintavar a annoncé l'achèvement de sa première estimation des ressources (« ERM ») pour la zone Sherlock sur le projet Mitchi. L'ERM a été réalisée de façon indépendante par InnovExplo Inc. et est conforme aux règlements du Règlement 43-101. Les ressources mesurées et indiquées estimées pour la zone Sherlock sont d'environ 2,99 millions de tonnes à une teneur de 0,4% de cuivre et de 4 grammes par tonne d'argent. Ces ressources sont confinées à une fosse peu profonde et sont basées sur une teneur de coupure de 0,2% de cuivre. Le processus d'estimation a utilisé les données de 66 trous de forage, couvrant un total de 10 150 mètres, qui ont été réalisés entre 2017 et 2022. L'estimation des ressources minérales confirme le potentiel d'un modèle en étoile pour le projet Mitchi.

Wabash (Cu-Ag (Pb-Zn-Co)) – 160 claims – 100% d'intérêt

Description de la propriété

Le projet Wabash (environ 8 932 hectares) est situé en Haute-Mauricie, au Québec, à 15 km à l'est du village de Parent ou à 130 km à l'ouest de la ville de La Tuque, et seulement à 65 km au nord du projet Mitchi. Le projet est accessible par des chemins forestiers et est traversé par une voie ferrée commerciale qui dessert, entre autres, la mine de mica active, Suzorite, exploitée par Imerys Mica Suzorite Inc., une filiale d'Imerys SA. Kintavar détient 100% des 160 claims, avec une redevance de 0,25% applicable uniquement à six (6) de ces claims.

La compilation des renseignements géologiques concernant la propriété de Wabash a révélé un contexte géologique présentant des caractéristiques similaires à celles de la minéralisation cuprifère stratiforme observée sur la propriété de Mitchi. Situées dans les unités sédimentaires du complexe de Wabash, les principales lithologies fertiles sont des horizons de paragneiss et de marbres minéralisés en bornite, en chalcopryrite et en traces de chalcocite, de galène et de sphalérite. La propriété comprend trois zones d'indices minéralisés historiques datant de 1916 et 1936 : les indices du ruisseau Cloutier, du lac Cloutier et du lac Richer. Les travaux réalisés par Kintavar ont mis à jour plusieurs autres zones minéralisées, notamment Cooper, GB1 et le corridor MLI (Marco-Lara-Indiana).

Wabash présente une signature polymétallique importante. En plus de la minéralisation de cuivre et d'argent, de la galène et de la sphalérite ont été identifiées sur plusieurs zones minéralisées de la propriété, en surface ainsi qu'en profondeur, et plusieurs échantillons ont donné des valeurs fortement anormales de Pb et de Zn depuis le début des travaux à l'été 2020. L'or n'est pas couramment trouvé dans ce type de gisement, mais plusieurs échantillons ont révélé des teneurs en or anormales supérieures à 0,1 g/t et le manganèse est présent dans toutes les unités sédimentaires de Wabash. Quelques anomalies de cobalt ont également été identifiées.

Cousineau (Cu, Ag, W) – 16 revendications - 100% d'intérêt

Description de la propriété

La propriété Cousineau (environ 936 hectares) est située à environ 30 km au nord de la ville de Ste-Anne-du-Lac et à 30 km au sud du projet Mitchi. Les claims ont été acquis en mars 2017 et 9 claims ont été ajoutés en octobre 2019 afin de garantir certaines anomalies de cuivre historiques trouvées dans les unités sédimentaires. Cousineau est une propriété présentant un potentiel polymétallique. Dans la région, les contacts entre les intrusions granodioritiques à dioritiques et les séquences sédimentaires sont marqués par la croissance d'amphiboles et de scapolite avec une minéralisation locale de cuivre (Cu) et de scheelite (W). La cartographie antérieure effectuée par Noranda a mis en évidence des couches plissées de roches silico-calcaires et de marbre dont la minéralogie suggère la présence d'un skarn cuivre-tungstène. Jusqu'à 11,80% Cu et 16,03 g/t Ag ont été obtenus dans un échantillon grab de sulfures massifs provenant du filon Lachabel et le contre-échantillonnage a donné 9,3% Cu, 9,5% W, 0,04% Bi et 10,5 g/t Ag.

Baie Johan Beetz (« BJB ») (Cu-Ag (Au)) – 35 revendications - participation de 100%

Description de la propriété

Le 20 juillet 2018, la Société a signé un accord avec une société privée afin d'acquérir la propriété Baie-Johan-Beetz (« BJB ») située dans la région de Havre-Saint-Pierre, en Basse-Côte-Nord, au Québec. Le bien (approx. 1 628 hectares) présente un contexte et des caractéristiques géologiques similaires à ceux d'un gisement de cuivre stratiforme. Contrairement aux propriétés de Mitchi et de Wabash, elle est principalement composée de grès et de siltstones métamorphisés avec une minéralisation disséminée de bornite et de chalcopryrite. La minéralisation est également associée localement à des filons de quartz à tourmaline.

Huit (8) indices minéralisés historiques ont été identifiés sur la propriété à ce jour et les meilleurs sont :

- Mark : échantillon choisi (9,54% Cu, 145,0 g/t Au et 1,74 g/t Au; 1,8% Cu et 0,3 g/t Au);
- Luc-1 : échantillon choisi (1,4% Cu et 4,5 g/t Au; 0,8% Cu et 2,5 g/t Au; 1,5% Cu);
- Luc-II : échantillon choisi (0,8% Cu; 0,12% Cu);
- Rustcliff : échantillon ponctuel de filons de quartz (18,2% Cu, 1,85 g/t Au et 32,0 g/t Au);
- Quétachou : échantillon de grab (3,88% Cu, 2,4 g/t Au ; 1,69% Cu, 18,3 g/t Au).

Le forage historique (1280-1-04) ciblant l'anomalie de polarisation provoquée située près de l'indice Luc-1 a révélé 0,24% de Cu sur 13 m à partir du début du trou dans un schiste à quartz et à biotite minéralisé en chalcopryrite.

Travaux d'exploration

À l'automne 2024, Kintavar a effectué des travaux de reconnaissance géologique sur l'ensemble de la propriété. La majorité des indices historiques ont été localisés et échantillonnés au cours de cette campagne, avec un total de 88 échantillons choisis prélevés dans différents secteurs. Ce programme visait également les anomalies géophysiques et géochimiques antérieures qui restaient inexpliquées, en plus des nouvelles cibles électromagnétiques générées par le levé aéroporté effectué par Kintavar en 2018. Les manifestations historiques ont été confirmées par l'analyse des échantillons de 2024, en plus de mettre à jour une nouvelle affleurement anormal au nord-est de la propriété près du conducteur identifié par le levé aéroporté de 2018. Cet affleurement de gabbro a donné 5,04% de Pb, 399,0 g/t d'Ag et 0,44 g/t d'Au à partir d'une veine de quartz.

Cazelet (Cu-Zn-Ag (Au)) – 31 claims - 100% interest

Description de la propriété

À compter du 8 janvier 2024, la Société a acquis des titres miniers par désignation sur carte dans la région de Montauban, au Québec, pour un total de 31 claims à ce jour. Accessible en camion et en VTT par les chemins forestiers, la propriété est divisée en deux (2) blocs de claims (nord et sud) pour une superficie totale approximative de 1 620 hectares. Le bloc sud est situé à 30 km au nord de la mine Montauban (ressources 43-101) dans l'extension des unités volcano-sédimentaires. Le projet Cazelet est également inclus dans le secteur du projet historique Dussault présentant le même contexte géologique et la même minéralisation. La minéralisation présente sur la propriété Cazelet consiste en des sulfures disséminés à semi-massifs, principalement de la pyrite et de la pyrrhotite avec des quantités moindres de chalcopryrite, contenus dans du paragneiss et parfois du quartzite. Selon les observations faites sur les indices du projet

Dussault, cette minéralisation serait associée à un modèle SEDEX.

Trois (3) manifestations minéralisées historiques, situées sur plus de 2,7 km parallèlement à la stratification, ont été identifiées dans le bloc sud :

- Lac de Travers (trous de forage) :
 - o RAP-93-12 : 1 438 ppm Cu, 4 000 ppm Zn sur 1,50 m;
401 ppb Au et 0,8 g/t Ag sur 0,65 m;
 - o RAP-93-11 : 1 130 ppm Cu sur 0,76 m
 - o RAP-93-09 : 1 423 ppm Cu et 6,6 g/t Ag sur 0,25 m;
- Lac Cazelet (trou de forage) :
 - o RAP-93-14 : 20 g/t Ag et 894 ppm Cu sur 0,9 m;
- Lac Versicolore (échantillon de canal) :
 - o Affichant le n° 1 : 0,11% Cu, 0,21% Zn, 206 ppb Au et 2,9 g/t Ag sur 1,0 m.

Deux (2) manifestations minéralisées historiques ont été identifiées dans la partie nord :

- Dussault (forage de trous) :
 - o 1097-98-35 : 1 082 ppm Cu sur 0,50 m;
 - o 1097-98-36 : 2,085 ppm Cu sur 0,41 m;
 - o 1097-98-37 : 1 478 ppm Cu et 1 420 ppm Zn sur 1,0 m;
 - o 1097-98-40 : 1 181 ppm Cu et 1 051 ppm Zn sur 0,15 m
et 4 851 ppm Cu sur 0,48 m;
- Lac Rocheleau (échantillons) :
 - o 0,85% Zn et 0,12% Cu;
 - o 0,60% Zn, 0,35% Cu et 5,2 g/t Ag.

Travaux d'exploration

Aucun travail n'a été effectué sur la propriété Cazelet en 2024 et 2025.

Lemoine (Cu-Ag) – 4 revendications – 100% d'intérêt

Description de la propriété

Le 4 mars 2024, la Société a acquis, par désignation cartographique, trois (3) titres miniers dans la région de Montauban, plus au nord de la propriété de Cazelet. Une (1) réclamation supplémentaire a été acquise quelques semaines plus tard. Accessible par camion et VTT via des pistes forestières, la propriété, d'une superficie d'environ 233 hectares, est située à 15 km au nord de la propriété Cazelet. Le contexte géologique et la minéralisation sont très similaires à ce qui a été observé sur les projets Cazelet et Dussault, ce qui suggère la continuité des unités volcano-sédimentaires vers le nord jusqu'à l'indice du Lac Lemoine (5 700 ppm Cu et 2,5 g/t Ag).

Travaux d'exploration

Aucun travail n'a été effectué sur la propriété Lemoine en 2024 et 2025.

Garemand (Ni-Cu (Co-Au-Pt-Pd)) – 16 claims – 100% d'intérêt

Description de la propriété

Le 26 janvier 2024, la Société a acquis 16 claims par désignation sur carte dans la région de la Côte-Nord au Québec, à 120 km au nord de la ville de Port-Cartier. La propriété Garemand (environ 865 hectares) est accessible en véhicule et en VTT par les chemins forestiers. Son contexte géologique comprend une minéralisation magmatique de sulfures associée à des intrusions mafiques à ultramafiques. La minéralisation est principalement composée de pyrrhotite, de chalcopryrite, de pentlandite et de pyrite, disséminées, en amas ou en veinules semi-massives.

Deux (2) indices minéralisés historiques, situés à 1,6 km l'un de l'autre et parallèles aux unités lithologiques, ont été identifiés sur la propriété (aucun forage n'a été effectué sur la propriété) :

- Amiral :
 - o Échantillons de canaux :
 - 0,59% Ni, 0,16% Cu sur 0,6 m;
 - 0,47% Ni, 0,28% Cu sur 1,0 m;
 - o Échantillons choisis :
 - 1,34% Cu, 1,07% Ni et 187 ppb Pt;
 - 1,61% Cu, 0,45% Ni, 150 ppb Au et 660 ppb Pd;
- Amiral – TR-4 :
 - o Échantillons choisis : 8 270 ppm de Ni, 8 870 ppm de Cu et 17,8% de Fe.

Travaux d'exploration

Aucun travail n'a été effectué sur la propriété Garemand en 2024 et 2025.

Abitibi Properties

Veronik (Au) – 10 demandes – 100% d'intérêt

Description de la propriété

Le 12 janvier 2024, la Société a acquis, par désignation sur carte, 10 claims ayant un potentiel de minéralisation aurifère. La propriété Veronik (environ 565 hectares) est située en Abitibi, à environ 35 km au nord-est de la ville de La Sarre. La propriété est accessible en véhicule par un réseau de chemins et de sentiers forestiers. Le contexte géologique comprend des filons de quartz-carbonate au sein d'unités volcaniques mafiques altérées et cisailées. La minéralisation consiste en 1 à 2% de pyrite finement disséminée. Deux (2) trous de forage, espacés de 450 m, ont recoupé des valeurs aurifères anormales :

- VK-17-03 : 2,07 g/t Au sur 1,5 m;
- VK-17-06 : 1,23 g/t Au sur 1,5 m.

Travaux d'exploration

Aucun travail d'exploration n'a été effectué sur la propriété en 2024 et 2025.

Autres claims dans l'Abitibi – 19 claims – 100% d'intérêt (approx. 923 hectares)

Dix-neuf (19) claims, individuels ou en petits groupes, ont été acquis par désignation sur carte dans divers secteurs de l'Abitibi qui présentaient des contextes et/ou une activité minière intense.

Parmi ces claims, plusieurs indices minéralisés ont été sécurisés :

- P-317-06 : 1,11 g/t Au sur 0,93 m; 14,5 g/t Ag sur 0,88 m
- DAL-5-88 : 3,94 g/t Au sur 0,55 m

Travaux d'exploration

Ces réclamations feront l'objet d'évaluations et seront disponibles pour les transactions.

Propriétés de la Gaspésie

Boisbuisson (Au-Ag-Pb-Zn (As-Sb)) – 5 revendications – 100% d'intérêt (environ 282 hectares)

Description de la propriété

Le 8 janvier 2024, les cinq (5) revendications de la propriété Boisbuisson ont été acquises par désignation cartographique. La propriété est située à 25 km au nord-ouest de Murdochville et est accessible en véhicule et en VTT par un réseau de routes forestières.

La propriété contient des indices minéralisés de minéralisation polymétallique de type filon épithermal d'Au-Ag-Pb-Zn qui s'introduisent dans des unités de siltstone et de mudstone, possiblement associées à l'activité hydrothermale d'intrusions felsiques à proximité. Il est à noter que plusieurs autres filons similaires sont présents à proximité et n'ont pas fait l'objet de travaux de décapage ou de forage. Les filons de quartz sont minéralisés avec 5 à 20% de galène, 1 à 5% de pyrite et 1 à 5% de sphalérite.

Parmi ces claims, les deux (2) principaux indices minéralisés, qui sont espacés de 900 m, ont été sécurisés :

Boisbuisson-Est (échantillons de surface, non forés) :

- 0,30 g/t Au, 0,43% Pb, 0,44% Zn et 16,6 g/t Ag;
- 2,35 g/t Au et 0,14% As;
- 0,71 g/t Au, 0,22% Sb, 0,32% Pb, 0,37% Zn et 2 378,1 g/t Ag;
- 2,53 g/t Au, 4,1 g/t Ag et 2 970 ppm As;
- 0,916 g/t Au et 344 g/t Ag;
-

Boisbuisson-Ouest (échantillons de surface et 1 sondage) :

- 0,83 g/t Au, 0,16% Sb, 1,83% Pb, 0,43% Zn et 1 474,3 g/t Ag;
- 3,07 g/t Au, 1,82% Pb, 3,80% Zn et 126,9 g/t Ag;
- 10,32 g/t Au, 0,08% As, 1,05% Pb, 1,27% Zn et 76,25 g/t Ag;
- 6,24 g/t Au, 0,13% As, 0,05% Sb, 1,81% Pb, 0,33% Zn et 682,3 g/t Ag;
- Forage : 5,84 g/t Au, 25,7 g/t Ag et 0,8% Pb sur 0,10 m (F4-02).

Travaux d'exploration

Aucun travail d'exploration n'a été effectué sur la propriété en 2024 et 2025.

Albert (Sullipek) – 5 réclamations - 100% d'intérêt (environ) 283 hectares)

Description de la propriété

Le 15 et le 21 décembre 2023, la propriété albertaine a été acquise par désignation cartographique. La propriété est située à proximité des indications Sullipek près des revendications voisines de Glencore et Soquem. Il est accessible en véhicule et en VTT par les chemins forestiers. Les indices minéralisés de ce secteur comprennent des skarns cuprifères qui sont localement associés à des porphyres cuprifères. Les cinq (5) concessions sont situées entre deux (2) zones minéralisées distantes d'environ 2,8 km.

À environ 550 mètres à l'ouest des limites de la propriété, le gisement « Sullipek (Pékan) » possède un inventaire minéral (non conforme au Règlement 43-101) qui a été évalué en 1993 à 1,84 Mt à 1,39% Cu avec une teneur de coupure de 1,0% Cu (GM 53274).

À trois cent cinquante (350) mètres à l'est des limites de la propriété, l'indice « Sullipek-Zone Veines » a été foré par plusieurs trous de forage qui ont recoupé une minéralisation de zinc, d'argent, de cuivre et de plomb. Les meilleures intersections comprennent :

- Trou de forage SL-1 + 2 : 49,5 g/t Ag sur 3,05 m et 181,9 g/t Ag et 0,84% Cu sur 1,52 m;
- Trou de forage 97-305-1 : 1,38% Zn, 16,4 g/t Ag, 615 ppm Cu et 716 ppm Pb sur 6,28 m.

Travaux d'exploration

Aucun travail d'exploration n'a été effectué sur la propriété en 2024 et 2025.

Henley / Madelaine – 9 revendications – 100% d'intérêt (environ 508 hectares)

Description de la propriété

Quelques concessions, en petits groupes adjacents, ont également été acquises par désignation cartographique entre le 8 janvier et le 19 avril 2024, à l'ouest de la propriété Boisbuisson. Ces claims sont accessibles en camion et en VTT par les sentiers forestiers. La mine Candego, maintenant fermée, est située à 550 mètres au nord de trois (3) claims adjacents. Elle a produit 68 495 tonnes à une teneur moyenne de 6,35% Pb, 4,28% Zn, 170 g/t Ag et 0,68 g/t Au.

Le minerai est constitué d'un ensemble de filons de quartz-carbonate minéralisés en pyrite, en galène argentifère, en sphalérite et en chalcoppyrite recoupant des unités sédimentaires.

De plus, deux (2) autres groupes de claims se trouvent dans la zone à l'est de la mine Madeleine, également fermée, qui a produit 8 133 848 tonnes à une teneur moyenne de 1,08% Cu et 9,0 g/t Ag. La minéralisation consiste en des veines de cuivre et des skarns encaissés dans des unités sédimentaires. Plusieurs autres indices présentant un contexte similaire se trouvent à proximité de ces claims.

Travaux d'exploration

Aucun travail d'exploration n'a été effectué sur la propriété en 2024 et 2025.

EXAMEN DES ACTIVITÉS POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2025 ET 2024

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2025, la Société a enregistré une perte nette avant impôts de 0,8 million de dollars. Cela représente une augmentation de la perte de 0,9 million de dollars par rapport à un bénéfice de 84 milliers de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des frais d'exploration et des frais de gestion.

Pour les périodes closes le	Pour les trois mois terminés le 30 septembre,		Changeme
	2025	2024	
Services d'exploration	(518 835) \$	(519 207) \$	372 \$
Coût des services d'exploration	378 528	316 616	61 912
REVENU TOTAL	(140 307)	(202 591)	62 284
DÉPENSES			
Frais d'exploration	138 032	48 164	89 868
Agent des transferts, frais de dépôt et communications aux actionnaires	31 385	8 065	23 320
Frais de consultation et de gestion	793 395	37 207	756 188
Honoraires professionnels	26 787	600	26 187
Paielements fondés sur des actions	4 666	26 130	(21 464)
Bureau, loyer et frais généraux	25 656	15 329	10 327
Amortissement	5 283	(173)	5 456
Profit latent (perte latente) sur les placements	(63 800)	4 050	(67 850)
Intérêts et autres charges (produits)	(35 608)	(21 071)	(14 537)
(Gain) sur la cession d'actifs	(3 713)	-	(3 713)
Perte/(bénéfice) d'exploitation	781 776 \$	(84 290) \$	866 066 \$

- Les dépenses d'exploration au cours de la période actuelle, après crédit d'impôt reconnu, ont augmenté d'environ 0,1 million de dollars en raison de l'augmentation des activités d'exploration et d'évaluation avec le début des travaux sur Roger.
- Les frais de transfert, les frais de dépôt et les communications avec les actionnaires ont augmenté de 23 000 \$ en raison de l'activité accrue au cours de la période actuelle, notamment avec les assemblées des actionnaires concernant l'acquisition de Rogers.
- Les frais de consultation et de gestion ont augmenté de 0,8 million de dollars en raison de la transition de la gestion et des règlements connexes liés à l'acquisition de Roger.
- La Société a comptabilisé un gain non réalisé sur ses placements, principalement en raison des fluctuations du cours de ses actions dans diverses sociétés publiques.

EXAMEN DES ACTIVITÉS POUR LES NEUF MOIS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025 ET 2024

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025, la Société a enregistré une perte nette avant impôts de 1,1 million de dollars. Cela représente une augmentation de 0,9 million de dollars de la perte par rapport à la perte de 0,2 million de dollars de la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des frais professionnels et des frais de gestion.

Pour les périodes closes le	Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre,		
	2025	2024	Changeme
Services d'exploration	(761 917) \$	(612 276) \$	(149 641) \$
Coût des services d'exploration	637 773	412 118	225 655
REVENU TOTAL	(124 144)	(200 158)	76 014
DÉPENSES			
Frais d'exploration	184 420	140 618	46 802
Agent des transferts, frais de dépôt et communications avec les actionnaires	48 388	33 870	14 518
Frais de consultation et de gestion	919 666	172 348	747 318
Honoraires professionnels	187 608	51 130	136 478
Paielements fondés sur des actions	12 736	27 937	(15 201)
Bureau, loyer et frais généraux	50 586	38 598	11 988
Amortissement	15 772	509	15 263
Profit latent (perte latente) sur les placements	(83 825)	3 975	(87 800)
Intérêts et autres revenus	(89 716)	(71 128)	(18 588)
(Gain) sur la cession d'actifs	(42 548)	-	(42 548)
Perte/(bénéfice) d'exploitation	1 081 943 \$	197 699 \$	884 244 \$

- Les frais d'exploration de la période actuelle, après déduction des crédits d'impôt reconnus, ont augmenté de 46 000 \$ en raison de l'augmentation des activités d'exploration et d'évaluation avec le début des travaux sur Roger.
- Les frais de consultation et de gestion ont augmenté de 0,7 million de dollars en raison de la transition de la gestion et des règlements connexes liés à l'acquisition de Roger.
- Les honoraires professionnels ont augmenté de 0,1 million de dollars en raison de l'acquisition du projet Roger.
- La Société a comptabilisé un gain non réalisé sur ses placements, principalement en raison des fluctuations du cours de ses actions dans diverses sociétés publiques.

Sommaire des résultats trimestriels

	30 septembre 2025	30 juin, 2025	31 mars 2025	31 décembre, 2024
Actif total	8 645 079	6 314 119	6 368 121	6 986 434
Passif total	961 441	418 371	334 499	798 589
Total des capitaux propres des	7 683 638	5 895 748	6 033 622	6 187 845
(Perte) nette	(781 776)	(142 912)	(157 593)	(955 283)
Résultat net (perte nette) de base et dilué par action	(0,01)	(0,00)	(0,00)	(0,01)

	30 septembre, 2024	30 juin, 2024	31 mars 2024	31 décembre, 2023
Actif total	8 226 376	8 366 223	8 637 060	9 028 915
Passif total	1 069 708	1 129 025	1 131 499	1 184 420
Total des capitaux propres des	7 156 668	7 237 198	7 505 561	7 844 495
(Perte) nette	(106 660)	(278 588)	(338 373)	(406 553)
Résultat net (perte nette) de base et dilué par action	(0,00)	(0,00)	(0,00)	(0,00)

Liquidité et solvabilité

Au 30 septembre 2025, la Société disposait d'un fonds de roulement de 3,1 millions de dollars, comparativement à 4,0 millions de dollars au 31 décembre 2024. La diminution de 0,9 million de dollars du fonds de roulement est principalement attribuable au règlement des actifs et des passifs détenus en vue de la vente. Au 30 septembre 2025, la Société disposait de 4,1 millions de dollars d'actifs courants, soit une diminution de 0,7 million de dollars par rapport au 31 décembre 2024, où ses actifs courants totalisaient 4,8 millions de dollars, principalement en raison de la diminution des actifs détenus en vue de la vente et compensée par l'augmentation de la valeur marchande du placement. Au 30 septembre 2025, le passif courant et total de la Société s'élevait à 0,9 million de dollars, soit une augmentation de 0,2 million de dollars par rapport au 31 décembre 2024.

La Société avait un solde de trésorerie de 1,9 million de dollars au 30 septembre 2025, soit une augmentation de 1,2 million de dollars par rapport à 0,7 million de dollars au 31 décembre 2024. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 2,3 millions de dollars, soit une augmentation de 2,8 millions de dollars par rapport aux flux de trésorerie utilisés de 0,5 million de dollars au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison des variations du fonds de roulement hors trésorerie. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 se sont élevés à 1,1 M\$, comparativement à 0,3 M\$ l'année précédente, principalement en raison de l'acquisition du projet Roger, partiellement compensée par les fonds obtenus du règlement du projet FAC en 2025. Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont élevés à zéro pour la période de l'exercice en cours, comparativement à des flux de trésorerie utilisés de 65 milliers de dollars pour la période de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie à ce jour n'ont pas satisfait aux exigences opérationnelles de la Société. En raison de la nature de l'entreprise d'exploration minière junior, la Société dépend de financements externes pour financer ses activités commerciales en cours. Dans le passé, la Société a eu recours à la vente de titres de capitaux propres pour répondre à ses besoins de trésorerie. Les développements futurs, au-delà des fonds disponibles, dépendront de la capacité de la Société à obtenir du financement par coentreprise de projets, par emprunt, par capitaux propres ou par d'autres moyens. La Société évalue et recherche continuellement des options de financement, comme l'émission de capital-actions et/ou financement par emprunt. La capacité de Kintavar à poursuivre ses activités dépend de la conclusion d'ententes de financement pour ses activités commerciales. Comme pour toute entreprise de ce secteur, il existe des incertitudes quant à sa capacité à obtenir un financement supplémentaire par placement privé ou d'autres sources pour financer ces activités. Rien ne garantit que la Société réussira à obtenir un tel financement ou à s'associer à d'autres pour l'exploitation de ses propriétés. À ce titre, la Société est exposée à des risques de liquidité. La Société n'a pas d'antécédents éprouvés de performance, de bénéfices ou de succès.

Opérations entre parties liées

Rémunération du personnel de direction clé

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et les membres de la haute direction. La rémunération des principaux dirigeants de la Société due par une société apparentée au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos le 30 septembre 2025 et 2024 était la suivante :

	Trimestre clos le		Pour la période de neuf mois close	
	Septembre 30 2025	Septembre 30 2024	Septembre 30 2025	Septembre 30 2024
Frais de gestion et de consultation	671 912 \$	32 470 \$	748 967 \$	109 526 \$
Palements fondés sur des actions	638	-	638	-
	672 550 \$	32 470 \$	749 605 \$	109 526 \$

Standard Ore Corporation (« Standard Ore ») est contrôlée par un administrateur de la Société. Standard Ore fournit des services généraux et administratifs à la Société. Pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2025, Standard Ore a facturé à la Société des frais de gestion de 20 000 \$ et de 20 000 \$ respectivement (néant pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2024), lesquels sont inclus dans les montants du tableau ci-dessus.

Gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers degrés à une variété de risques liés aux instruments financiers. Le type d'exposition au risque et la façon dont cette exposition est gérée sont présentés comme suit :

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, les placements de la Société sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les montants à recevoir sont dus par le gouvernement du Canada, Revenu Québec et des parties liées, et la Société estime que le risque de perte y afférent est faible. L'exposition de la Société au risque de crédit concerne sa trésorerie détenue dans des comptes bancaires. La trésorerie est détenue auprès de grandes banques au Canada. La direction estime que le risque de crédit lié à la trésorerie et aux sommes à recevoir des parties liées est faible.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. La Société s'efforce de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour répondre à ses besoins commerciaux à court terme, compte tenu de ses flux de trésorerie prévus provenant des activités d'exploitation et de ses avoirs en trésorerie. Les comptes fournisseurs et les charges à payer de la Société ont généralement des échéances contractuelles de moins de 30 jours et sont assujettis aux modalités commerciales normales. À long terme, la Société pourrait devoir émettre des capitaux propres supplémentaires pour s'assurer que le capital est suffisant pour atteindre les objectifs à long terme.

Risque de change et de taux d'intérêt

La Société n'est exposée à aucun risque important de change ou de taux d'intérêt.

Risque lié au prix des marchandises

La valeur des actifs d'exploration et d'évaluation de la Société est liée au prix du cuivre, de l'or et d'autres produits minéraux, ainsi qu'aux perspectives de ce minéral. Des changements défavorables du prix de l'or peuvent aussi nuire considérablement à la viabilité économique des projets de la Société, ainsi qu'à sa capacité d'obtenir du financement futur.

Selon les connaissances et l'expérience de la direction des marchés financiers, la Société estime que des mouvements de $\pm 10\%$ sont « raisonnablement possibles » sur une période d'un an :

- (i) La Société ne détient pas de soldes importants en devises étrangères qui pourraient entraîner une exposition importante au risque de change.
- (ii) Le risque de prix est faible puisque la Société est une entité non productrice.
- (iii) Les titres négociables de la Société sont assujettis aux fluctuations de la juste valeur. Au 30 septembre 2025, si la juste valeur des titres négociables avait fluctué de 10%, toutes les autres variables demeurant constantes, la perte nette aurait varié d'environ 165 000 \$ (72 000 \$ au 30 septembre 2024).

L'accès de la Société au financement est toujours incertain. Rien ne garantit un accès continu à un financement par capitaux propres important. La valeur comptable des instruments financiers de la Société se rapproche de la juste valeur en raison de leur nature à court terme ou à vue.

Classement des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers inclus dans l'état de la situation financière sont les suivants :

	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Actifs financiers au coût amorti :		
Espèces	1 940 244 \$	728 242 \$
Montants à recevoir	279 032	474 937
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :		
Placements	1 650 360	619 348
Placements dans des sociétés ouvertes	157 450	73 625
	4 027 086 \$	1 896 152 \$
	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Passifs financiers au coût amorti :		
Comptes créditeurs et charges à payer	834 497 \$	156 287 \$
Produits différés	126 944	-
	961 441 \$	156 287 \$

Risques et incertitudes

Les activités de la Société, qui consistent à explorer des ressources minérales, comportent divers risques opérationnels, financiers et réglementaires qui sont typiques de l'industrie des ressources naturelles. La Société tente d'atténuer ces risques et de minimiser leur effet sur sa performance financière, mais rien ne garantit que la Société sera rentable à l'avenir.

Exigences de capital

La Société aura besoin d'un capital important pour financer ses coûts d'exploitation et pour explorer et développer tout

projet. La Société n'a pas de revenus et dépend entièrement du financement externe pour couvrir toutes ses exigences en capital. La Société aura besoin de financement supplémentaire de sources externes pour satisfaire à ces exigences. Rien ne garantit que ce financement sera offert à la Société ou, s'il l'est, qu'il le sera à des conditions acceptables. Si un financement supplémentaire est obtenu par l'émission de titres de capitaux propres ou de titres de créance convertibles de Kintavar, les intérêts des actionnaires dans l'actif net de Kintavar pourraient être dilués. Tout échec de Kintavar à obtenir un financement à des conditions acceptables pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière, les perspectives, les résultats d'exploitation et la liquidité de Kintavar et l'obliger à annuler ou à reporter des investissements en capital prévus.

Dépendance à l'égard des projets d'exploration minière

Tout événement défavorable ayant une incidence sur l'avancement des projets d'exploration de la Société, notamment l'obtention de financement à des conditions commerciales acceptables, l'embauche de personnel et d'entrepreneurs qualifiés ou la conclusion d'ententes d'approvisionnement à des conditions commerciales acceptables, pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société, ses activités ou ses perspectives.

Prix des métaux

La mise en valeur et le succès de tout projet de la Société dépendront principalement du cours futur de l'or et des autres métaux. Les cours de l'or et des métaux de base sont sujets à d'importantes fluctuations et sont influencés par un certain nombre de facteurs qui échappent au contrôle de la Société. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, les taux d'intérêt, les taux de change, l'inflation ou la déflation, la fluctuation de la valeur du dollar américain et des devises étrangères, l'offre et la demande mondiales et régionales, ainsi que les conditions politiques et économiques des principaux pays producteurs d'or dans le monde. Le cours de l'or et d'autres métaux précieux et métaux de base a fluctué considérablement au cours du dernier trimestre, et de sérieuses baisses de prix à l'avenir pourraient rendre irréalisables tout développement futur et toute production commerciale des propriétés de la Société. Selon le prix de l'or et d'autres métaux, les flux de trésorerie prévus des activités minières planifiées pourraient être insuffisants et la Société pourrait être forcée d'interrompre tout développement et pourrait perdre son intérêt dans certaines de ses propriétés ou être forcée de les vendre. La production future des propriétés minières de la Société dépend de prix de l'or et des métaux de base qui sont suffisants pour rendre ces propriétés économiques.

De plus, les calculs des réserves et les plans de durée de vie de la mine utilisant des prix de l'or et d'autres métaux considérablement plus bas pourraient entraîner des dépréciations importantes de l'investissement de la Société dans les propriétés minières et une augmentation de l'amortissement, des frais de remise en état et de fermeture.

En plus de nuire aux estimations futures possibles des réserves de la Société et à sa situation financière, la baisse des prix des produits de base peut avoir une incidence sur les activités en exigeant une réévaluation de la faisabilité d'un projet donné. Une telle réévaluation peut être le résultat d'une décision de la direction ou peut être exigée en vertu d'accords de financement liés à un projet particulier. Même si le projet est finalement jugé économiquement viable, la nécessité de procéder à une telle réévaluation peut entraîner des retards importants ou interrompre les activités jusqu'à ce que la réévaluation puisse être terminée.

Réglementation gouvernementale, permis et licences

Les activités d'exploration minière et de développement potentiel de la Société sont assujetties à diverses lois régissant la prospection, l'extraction minière, la mise en valeur, la production, les taxes et impôts, les normes du travail et la santé au travail, la sécurité dans les mines, les substances toxiques, l'utilisation des terres, l'utilisation de l'eau, les revendications territoriales des populations locales et d'autres questions. Rien ne garantit que de nouvelles règles et de nouveaux règlements ne seront pas adoptés ou que les règles et les règlements existants ne seront pas appliqués d'une manière qui pourrait limiter ou réduire l'exploration, le développement ou la production. Un grand nombre des droits et intérêts miniers de la Société sont assujettis à des approbations, licences et permis gouvernementaux. Ces approbations, licences et permis sont, en pratique, accordés à la discrétion des gouvernements ou des représentants gouvernementaux applicables. Rien ne garantit que la Société réussira à maintenir l'ensemble ou la totalité des diverses approbations, licences et permis en pleine vigueur et effet sans modification ni révocation. Dans la mesure où ces approbations sont requises et ne sont pas obtenues, la Société pourrait être limitée ou empêchée de poursuivre ou de procéder à l'exploration ou à la mise en valeur prévues des propriétés minières.

Le cas échéant, l'obtention des permis et licences nécessaires peut être un processus complexe et long, et la Société ne peut garantir que les permis requis pourront être obtenus à des conditions acceptables, en temps opportun ou même qu'ils pourront

être obtenus. Les coûts et les retards associés à l'obtention des permis nécessaires et au respect de ces permis ainsi que des lois et règlements applicables pourraient empêcher la Société, ou la retarder ou la restreindre considérablement, d'entreprendre la mise en valeur d'un projet d'exploration ou l'exploitation ou la poursuite de la mise en valeur d'une mine. L'omission, même par inadvertance, de respecter les lois et règlements ou les permis applicables pourrait entraîner l'interruption ou l'arrêt de l'exploration, du développement ou de l'exploitation minière ou l'imposition d'amendes importantes, de pénalités ou d'autres responsabilités. Le défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux exigences en matière de permis applicables peut entraîner des mesures d'exécution en vertu de ceux-ci, y compris des ordonnances émises par les autorités réglementaires ou judiciaires entraînant la cessation ou la réduction des activités, et peut inclure des mesures correctives nécessitant des dépenses en capital, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures de redressement. Les parties menant des activités minières ou engagées dans l'exploration ou le développement de propriétés minières peuvent être tenues d'indemniser les personnes qui subissent des pertes ou des dommages en raison de ces activités minières et peuvent se voir imposer des amendes ou des sanctions civiles ou pénales pour des violations des lois ou des règlements applicables. Les modifications aux lois et règlements actuels régissant les activités ou une application plus rigoureuse de ceux-ci pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société et entraîner une augmentation des dépenses d'exploration, des dépenses en immobilisations ou des coûts de production, ou une réduction des niveaux de production dans les propriétés productives, ou nécessiter l'abandon ou des retards dans le développement de nouvelles propriétés minières.

Concurrence

L'industrie minière est concurrentielle à toutes ses phases. La Société fait face à une forte concurrence d'autres sociétés d'exploration et d'exploitation minière en ce qui concerne l'acquisition de propriétés produisant ou pouvant produire des métaux précieux et des métaux communs. Bon nombre de ces sociétés disposent de ressources financières, d'expérience opérationnelle et de capacités techniques supérieures à celles de Kintavar. En raison de cette concurrence, AUME pourrait être incapable de maintenir ou d'acquérir des propriétés minières intéressantes à des conditions qu'elle juge acceptables, voire d'en acquérir. Par conséquent, la situation financière ainsi que les futurs revenus et les activités de Kintavar pourraient être gravement compromis.

Risque lié à l'exploration, à la mise en valeur et à l'exploitation

L'exploration et la mise en valeur de gisements minéraux comportent des risques importants que même une combinaison d'évaluation prudente, d'expérience et de connaissances ne peut éliminer. Bien que la découverte d'un gisement minéral puisse générer des gains considérables, peu de propriétés explorées sont finalement transformées en mines productives. Des dépenses importantes peuvent être nécessaires pour localiser et établir des réserves minérales, pour mettre au point des procédés métallurgiques et pour construire des installations d'extraction et de traitement sur un site précis. La viabilité économique d'un gisement minéral dépend d'un certain nombre de facteurs, dont certains sont les attributs particuliers du gisement, comme sa taille, sa teneur et la proximité des infrastructures, les prix des métaux qui sont très cycliques, et les réglementations gouvernementales, y compris les réglementations relatives aux prix, aux taxes, aux redevances, au régime foncier, à l'utilisation des terres, à l'importation et à l'exportation des minéraux et à la protection de l'environnement. L'effet réel de ces facteurs ne peut être prédit avec exactitude, mais une combinaison de ces facteurs peut faire en sorte que Kintavar n'obtienne pas un rendement adéquat sur le capital investi.

La Société n'exploite actuellement aucune mine sur ses propriétés. Rien ne garantit que les dépenses engagées par Kintavar dans la recherche et l'évaluation de gisements minéraux se traduiront par la découverte de quantités commerciales de minerai. Les activités minières comportent généralement un degré de risque élevé. Ces activités sont assujetties à tous les dangers et risques normalement rencontrés lors de l'exploration, de la mise en valeur et de la production d'or et d'autres métaux précieux ou de métaux communs. Ces dangers et risques comprennent des formations géologiques inhabituelles et inattendues, l'activité sismique, les coups de toit, les effondrements, les inondations et d'autres conditions liées au forage et à l'extraction de matériaux, qui pourraient entraîner des dommages ou la destruction des mines et d'autres installations de production, des dommages aux personnes ou aux biens, des dommages environnementaux et d'éventuelles responsabilités légales. Les activités de broyage sont assujetties à des risques tels que la défaillance de l'équipement ou la rupture des digues de retenue autour des zones d'élimination des résidus, ce qui peut entraîner une pollution environnementale et une responsabilité conséquente.

Dépendance envers la direction et les employés clés

Le succès des activités et des opérations de la Société dépend dans une large mesure des efforts et des compétences de sa direction, d'un nombre relativement restreint d'employés clés, d'entrepreneurs externes, d'experts et d'autres conseillers.

Les investisseurs doivent être disposés à se fier dans une large mesure à la discrétion et au jugement de la direction, ainsi qu'à l'expertise et à la compétence de ses employés clés, de ses entrepreneurs externes, d'experts et d'autres conseillers. Kintavar n'a pas mis en place de programmes formels pour la relève de la direction et la formation de celle-ci, ni d'assurance-vie sur ses employés clés. La perte d'une ou de plusieurs de ces personnes, si elles ne sont pas remplacées, pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et le rendement financier de Kintavar.

Aucune garantie à l'égard des titres, des limites ou des approbations

Les titres de propriété de Kintavar peuvent être contestés ou remis en question, et l'assurance-titres n'est généralement pas disponible. Les propriétés minières de Kintavar peuvent être assujetties à des ententes, des transferts ou des revendications antérieurs non enregistrés, et le titre de propriété peut être entaché, entre autres, de vices non décelés. De plus, Kintavar pourrait ne pas être en mesure d'exploiter ses propriétés conformément aux autorisations qui lui sont accordées ou de faire valoir ses droits à l'égard de ses propriétés. Kintavar ne peut garantir qu'elle obtiendra les approbations ou les permis nécessaires pour exploiter un ou plusieurs de ses projets miniers à l'avenir. L'incapacité d'obtenir de tels permis pourrait avoir des conséquences défavorables sur les activités de Kintavar.

Risques et dangers environnementaux

Toutes les phases des activités de Kintavar sont assujetties à la réglementation environnementale dans le territoire où elle exerce ses activités. Cette réglementation exige notamment le respect de normes de qualité de l'air et de l'eau et la remise en état des terres. Elle fixe également des limites à la production, au transport, à l'entreposage et à l'élimination des déchets solides et dangereux. La législation environnementale évolue d'une manière qui exigera des normes et une mise en application plus rigoureuses, des amendes et des pénalités accrues en cas de non-conformité, des évaluations environnementales plus rigoureuses des projets proposés et un degré de responsabilité accru pour les entreprises et leurs dirigeants, administrateurs et employés. Rien ne garantit que les changements futurs apportés à la réglementation environnementale, le cas échéant, n'auront pas d'incidence défavorable sur les activités de Kintavar. Des dangers environnementaux peuvent exister sur les propriétés dans lesquelles Kintavar détient des intérêts, lesquels sont inconnus de Kintavar à l'heure actuelle et qui ont été causés par des anciens ou actuels propriétaires ou exploitants des propriétés.

Risques non assurés

Les activités de Kintavar sont assujetties à un certain nombre de risques et de dangers en général, y compris des conditions environnementales défavorables, des accidents industriels, des conflits de travail, des conditions géologiques inhabituelles ou inattendues, des glissements de terrain ou de talus, des éboulements, des changements dans l'environnement réglementaire et des phénomènes naturels tels que les intempéries, les inondations et les tremblements de terre. De tels événements pourraient entraîner des dommages aux propriétés minières ou aux installations de production, des blessures ou des décès, des dommages environnementaux aux propriétés de Kintavar ou de celles d'autres, des retards dans le développement ou l'exploitation minière, des pertes monétaires et d'éventuelles responsabilités légales. Bien que Kintavar souscrive une assurance pour se protéger contre certains risques, à des montants qu'elle juge commercialement raisonnables, son assurance ne couvrira pas tous les risques potentiels liés à ses activités. Kintavar pourrait également être incapable de maintenir une assurance pour couvrir ces risques à des primes économiquement viables. Il est possible que la couverture d'assurance ne demeure pas disponible ou qu'elle ne soit pas suffisante pour couvrir toute responsabilité en résultant. De plus, Kintavar ne peut généralement pas obtenir d'assurance contre des risques comme la pollution environnementale ou d'autres dangers liés à l'exploration à des conditions abordables et acceptables. Kintavar pourrait également être tenue responsable d'une pollution ou d'autres dangers qui pourraient ne pas être assurés ou que Kintavar pourrait choisir de ne pas assurer en raison des coûts de prime ou d'autres motifs. Les pertes découlant de ces événements pourraient amener Kintavar à engager des coûts importants qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Réglementation environnementale

La Société est assujettie à toutes les lois et à tous les règlements environnementaux aux niveaux fédéral et provincial.

Ces éléments comprennent, sans s'y limiter, les suivants :

Niveau fédéral (Canada) Niveau provincial (Ontario et Québec)

Loi canadienne sur la protection de l'environnement Loi sur la protection de l'environnement de l'Ontario

Loi sur la protection des eaux navigables et Loi sur la qualité de l'environnement

Règlements

Loi sur les pêches / Loi sur les mines de l'Ontario / Loi sur les mines du Québec

À la connaissance de la Société, il n'existe à ce jour aucune responsabilité liée aux risques ou dangers environnementaux en ce qui concerne le projet Opemiska.

Titres de capitaux propres émis et en circulation

Au 28 novembre 2025 :

214 057 128 actions ordinaires émises et en circulation
9 915 000 options d'achat d'actions incitatives en circulation
2 706 250 bons de souscription en circulation

Arrangements hors bilan

La Société n'a pas d'opérations hors bilan.

Évaluation des contrôles et des procédures de communication de l'information

La direction a mis en place des processus pour lui fournir des connaissances suffisantes afin d'appuyer les déclarations selon lesquelles elle a exercé une diligence raisonnable pour s'assurer que i) les états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités ne contiennent aucune déclaration fautive d'un fait important ou n'omettent pas de déclarer un fait important qui doit être déclaré ou qui est nécessaire pour qu'une déclaration ne soit pas trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle est faite, à la date et pour les périodes présentées par les états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités; et ii) les états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la Société, à la date et pour les périodes présentées.

Contrairement à l'attestation requise pour les émetteurs non émergents en vertu du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 »), l'attestation de base pour émetteur émergent déposée par la Société ne comprend pas de déclarations concernant l'établissement et le maintien de contrôles et de procédures de communication de l'information (« CPCI ») et de contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF »), tels que définis dans le Règlement 52-109. En particulier, les dirigeants certifiés qui signent cette attestation ne font aucune déclaration concernant l'établissement et le maintien : i) de contrôles et d'autres procédures conçus pour fournir une assurance raisonnable que les renseignements que l'émetteur est tenu de divulguer dans ses documents annuels, ses documents trimestriels ou autres rapports déposés ou soumis en vertu des lois sur les valeurs mobilières sont enregistrés, traités, résumés et communiqués dans les délais prescrits par ces lois, et ii) d'un processus visant à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers trimestriels condensés non audités à des fins externes conformément aux principes comptables généralement reconnus de l'émetteur (IFRS).

Les dirigeants certificateurs de la Société sont chargés de veiller à ce que des processus soient en place pour leur fournir des connaissances suffisantes afin d'appuyer les déclarations qu'ils font dans un tel certificat. Les investisseurs devraient être conscients que les limites inhérentes à la capacité des dirigeants certifiés d'un émetteur en démarrage à concevoir et à mettre en œuvre, de manière rentable, des CPCI et du CIIF tels que définis dans le Règlement 52-109 peuvent entraîner des risques supplémentaires pour la qualité, la fiabilité, la transparence et la rapidité des documents déposés trimestriels et annuels ainsi que des autres rapports fournis en vertu de la législation sur les valeurs mobilières.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains des énoncés et des renseignements contenus dans les présentes sont des « informations prospectives ». Ces énoncés se rapportent à des événements futurs ou au rendement futur de la Société. Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, peuvent être des énoncés prospectifs. En général, ces énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation d'une terminologie prospective comme « anticipe », « planifie », « budget », « prévu », « continue », « estimations », « prévisions », « s'attend à », « il est prévu », « projette », « propose », « potentiel », « cible », « a l'intention de », « croit »

ou des variantes de ces mots et expressions ou des énoncés selon lesquels certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « pourraient être pris », « se produiront » ou « seront réalisés » ou la connotation négative de ceux-ci. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus dans ces énoncés prospectifs. La Société estime que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais rien ne garantit que ces attentes se révéleront exactes et les investisseurs ne devraient pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, car les résultats réels peuvent varier. Ces énoncés ne sont valables qu'à la date de la présente analyse comparative et sont expressément visés, dans leur intégralité, par la présente mise en garde. En particulier, le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs concernant les éléments suivants : les programmes de dépenses en capital, le développement des ressources, le traitement selon les régimes gouvernementaux et fiscaux, les attentes quant à la capacité de la Société à lever des capitaux, les dépenses à effectuer par la Société sur ses propriétés et les plans de travail à réaliser par la Société. En ce qui concerne les énoncés prospectifs énumérés ci-dessus et contenus dans le rapport de gestion, la Société a formulé des hypothèses concernant, entre autres :

- les incertitudes liées à l'obtention des permis d'exploration;
- l'incidence d'une intensification de la concurrence;
- les changements imprévisibles des prix du marché des minéraux;
- les coûts d'exploration et de mise en valeur de ses propriétés;
- la disponibilité de financement supplémentaire et les occasions d'acquisition ou de partenariat en coentreprise;
- les résultats prévus des activités d'exploration et de mise en valeur; et
- la capacité de la Société d'obtenir du financement supplémentaire selon des modalités satisfaisantes.

Les résultats réels de la Société pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs en raison des facteurs de risque énoncés ci-dessous et ailleurs dans le présent rapport de gestion et les états financiers et les notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2024; des incertitudes liées à l'estimation; des problèmes géologiques, techniques, de forage et de traitement; des passifs et des risques, y compris les passifs et les risques environnementaux, inhérents aux activités minières et pétrolières et gazières; des fluctuations des devises et des taux d'intérêt; des évaluations incorrectes de la valeur des acquisitions; des résultats imprévus des activités d'exploration; de la concurrence pour, entre autres, les capitaux, les terrains non aménagés et le personnel qualifié; du manque de financement supplémentaire et de partenaires de participation ou de coentreprise et des conditions météorologiques imprévisibles. Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent sensiblement de ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats ne correspondent pas à ce qui était prévu, estimé ou voulu. Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Le lecteur est informé que les listes de facteurs qui précèdent ne sont pas exhaustives. Les énoncés prospectifs sont faits à la date des présentes et sont, par conséquent, sujets à changement après cette date. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont expressément visés par la présente mise en garde. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Relations avec les investisseurs

La Société maintient un site Web à l'adresse www.auriginal.ca, qui constitue une source d'information supplémentaire pour ses investisseurs.